hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

MAIRIE DE BAGNEUX
17 DEC. 2018
ARRIVÉ LE

Le Président

Ref : PACT/DDT

Nanterre, le 10 DEC. 2018

Madame le Maire,

Dans le cadre du permis de construire du lot G2 de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo à Bagneux, vous m'avez sollicité, par courrier du 12 octobre 2018, pour avis sur l'étude d'impact du programme immobilier.

Après étude des différents éléments du dossier, le Département des Hauts-de-Seine formule les observations ci-après :

Impact sur le milieu naturel

En termes de gestion des eaux pluviales, le projet prévoit – outre des toitures végétalisées, un jardin suspendu, un mur végétalisé et un potager – un bassin de stockage et de récupération des eaux pluviales : il semble possible d'éviter le recours à un bassin enterré en régulant également les toitures terrasses minérales, ce qui serait conforme aux prescriptions du SDAGE et du SAGE Bièvre. Si le bassin enterré s'avérait indispensable, il serait fortement conseillé de privilégier un bassin à vidange gravitaire afin de limiter les risques de dysfonctionnement et de faciliter l'exploitation future de l'ouvrage. Par ailleurs, les ouvrages sont dimensionnés pour une pluie décennale de 1 l/s/ha, alors que les prescriptions départementales sont de 2 l/s/ha. Le dossier Loi sur l'Eau devra détailler l'ensemble de la gestion des eaux pluviales qui est trop succinctement abordée dans cette étude d'impact.

Concernant les incidences du projet sur la qualité de l'air, l'étude menée en 2018 sur la pollution atmosphérique induite par le trafic routier stipule que les impacts en phase chantier sont jugés non évaluables. Néanmoins, la gestion des poussières en phase chantier pourrait être une mesure à prendre en compte dans l'exécution des travaux pour limiter les nuisances. Cette préconisation serait en cohérence avec la démarche de la signature d'une charte de « chantier à faibles impacts environnementaux » proposée dans l'étude impact.

En termes de nuisances sonores, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Département des Hauts-de-Seine est cité mais il n'est pas analysé. Une étude serait nécessaire pour évaluer l'impact sonore du chantier ; d'autant que la RD 920 à toute proximité est déjà classée en zone à enjeu fort (impactant une population > 2 000 hab/km² ou > 20 000 hab/km²).

La gestion des déchets de chantier est bien prise en compte dans l'étude d'impact mais il n'est pas fait mention du respect des exigences de l'article 70 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte imposant des taux de réemploi de matériaux et des taux de recyclage des déchets de chantier de travaux du BTP.

Nous contacter par courrier ou téléphone
Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre cedex
0 806 00 00 92
www.hauts-de-seine.fr

Nous rendre visite
Hôtel du Département
57 rue des Longues Raies
92000 Nanterre

Impacts sur le milieu urbain

En termes de circulation, l'étude d'impact s'appuie sur des comptages réalisés en 2011 qu'il conviendrait d'actualiser. A ce titre, le Département se tient à la disposition de la Ville de Bagneux pour lui fournir les trafics actualisés sur les voiries départementales autour du projet, ainsi que les projections issues du modèle multimodal de déplacements des Hauts-de-Seine.

Par ailleurs, les études de trafic réalisées pour la ZAC indiquent une augmentation de trafic sur l'avenue Pasteur (RD 77) qui peut être absorbée par la configuration à deux files par sens. Or, les plans des espaces publics de la SADEV94 prévoient le maintien d'une seule file de circulation sur l'avenue Pasteur (en direction de Paris) au niveau de la gare M15, entre la rue de Verdun et l'avenue Victor Hugo. Le Département souhaiterait donc étudier ce point avec l'aménageur et les services de la Ville.

Enfin, le futur centre commercial engendrera un afflux de véhicules vers le futur parking souterrain débouchant sur la rue de Verdun. Etant donné la charge de trafic prévue à l'horizon 2030 sur le secteur, ainsi que l'occupation du parking de l'îlot G2 pour l'accès aux commerces, il convient de vérifier, par une micro-modélisation, le fonctionnement du tronçon de la rue de Verdun longeant l'îlot G2, en particulier les accès au parvis des gares par les camions livrant le marché, les accès au parking du lot G2 et les impacts sur la traversée piétonne au droit du jardin suspendu. Par ailleurs, si les modélisations de trafic de l'étude d'impact estiment à 226 véhicules entrants et 140 sortants du parking à l'heure de pointe du soir, il reste à déterminer la gêne vis-à-vis des véhicules sortant de la rue Claude Debussy pour se diriger vers l'est. Cette voie n'a pas fait l'objet d'une modélisation, alors que son futur trafic pourrait impacter la gestion du carrefour avec la rue de Verdun et, par répercussion, celle du carrefour entre l'avenue Henri Barbusse et la rue de Verdun.

Concernant le stationnement, le ratio de place de parking par logement (<1) est cohérent avec le code de l'urbanisme pour les zones situées à moins de 500 mètres d'une station de transport public, cependant la proportion de places dédiées paraît faible et il conviendra de vérifier que les usages (logements et commerces) ne créent pas de stationnement anarchique sur la voirie. De même, les surfaces dédiées au stationnement des vélos répondent aux normes du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) pour les logements, mais il conviendra de prendre également en compte le besoin des commerces avec un minimum d'une place pour dix employés, ainsi que des places pour les visiteurs.

Pour la phase chantier, il sera nécessaire de prévoir des zones de stationnement pour les camions au sein d'emprises suffisamment dimensionnées, le réseau départemental n'étant pas en capacité d'accueillir du stockage supplémentaire à celui généré par les travaux du métro M15 situé sur le même secteur que le projet d'îlot G2.

Enfin, le chantier et le calendrier de réalisation du lot G2 sont compatibles avec le projet de réaménagement de la RD 920 par le Département, toutefois une attention particulière devra être apportée sur le calendrier général de modification des réseaux concessionnaires du lot G2, pour permettre le bon démarrage du projet de la RD 920 nord envisagé à l'automne 2021.

Je vous prie d'accepter, Madame le Maire, mes respectueux hommages.

P. Devedjian

Patrick Devedjian

Madame Marie-Hélène Amiable
Conseillère départementale des Hauts-de-Seine
Maire de Bagneux
Hôtel de Ville
57 avenue Henri Ravera
92220 Bagneux